

## Maulde et l'abbaye de Saint-Martin

Un terrier de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, datant probablement de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans ce terrier, il y a deux plans partiels du village de Maulde et un "répertoire pour la carte", sorte de matrice cadastrale de terrains grevés de rentes payées à l'abbaye. N'y aurait-il pas là matière à préciser les relations entre ce village et l'illustre et puissante abbaye bénédictine?

Comme il ne peut être question, dans les limites de cette publication, d'étudier les multiples aspects de ces relations, on renverra le lecteur à la monographie de l'histoire mauldoise, qui fait toujours référence en la matière, celle de l'ancien curé de la paroisse, M. l'abbé Croquet. Edification et patronat de l'église, collation de la cure, levée de la dîme en sont les principaux aspects. Il n'en sera guère question dans ces lignes. Propriété, rentes et pouvoir seigneurial en sont d'autres que ce terrier permettra d'évoquer.

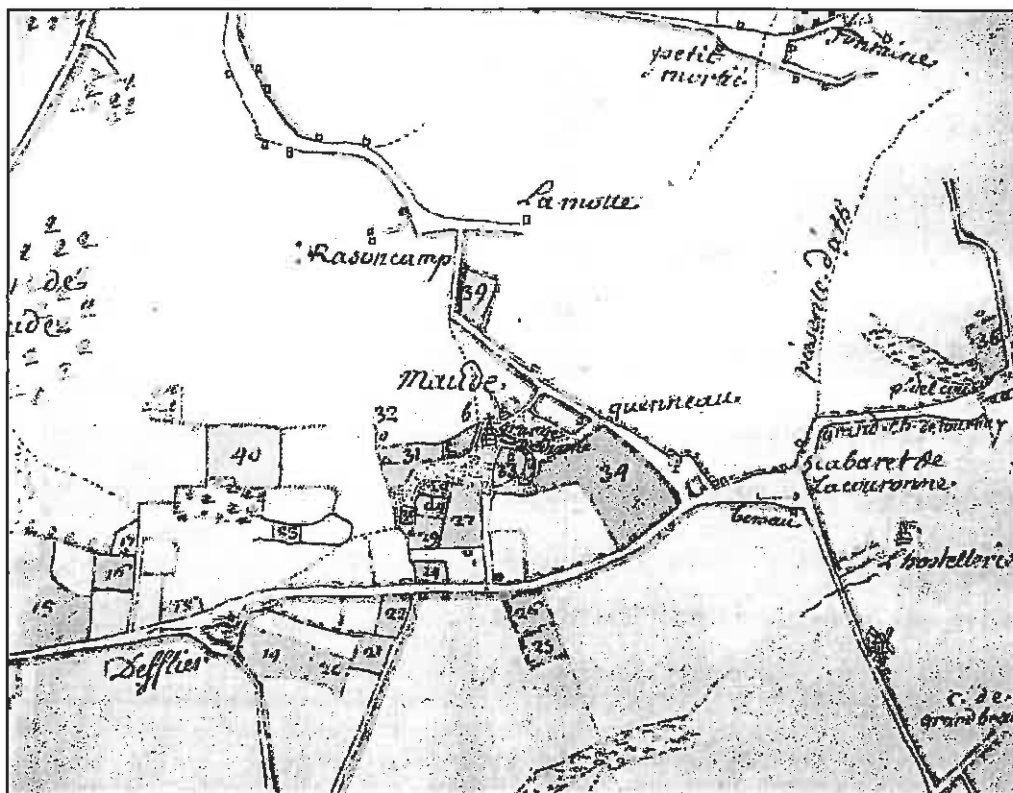


Figure 46 : plan général A : propriétés de l'abbaye de Saint-Martin à Maulde (Archives de l'Etat à Tournai, Famille Errembaut de Dudzeele)

En faisant réaliser un terrier, un propriétaire, dans l'Ancien Régime, établissait en effet un relevé systématique des revenus des terrains et des rentes qu'il possédait. Le terrier de Saint-Martin, qui se présente sous la forme de trois petits registres de papier (24 x 18 cm), sous d'épaisses reliures cartonnées, contient en effet ces données pour l'ensemble des localités où l'abbaye disposait de tels revenus. Pour Maulde, comme on le voit, deux cartes accompagnent le répertoire: une carte générale et une carte de la seigneurie dite "du Royaume", qui se trouvait sous la juridiction du monastère tournaisien.

Les parcelles répertoriées sur le plan général (plan A), numérotées de 18 à 40, étaient-elles des biens appartenant à l'abbaye? Vérification a été faite dans les affiches de vente des biens ecclésiastiques nationalisés après l'annexion, en 1795, de nos principautés belges à la République française. Seul le terrain n° 40 appartenait à l'abbaye; il s'agissait d'un bois de 5 *journels* (actuellement un peu plus d'1ha 70a), qui fut alors vendu à Pierre-Joseph Delhay. C'est celui qu'on retrouve sur le plan B avec l'indication : "nos terres".

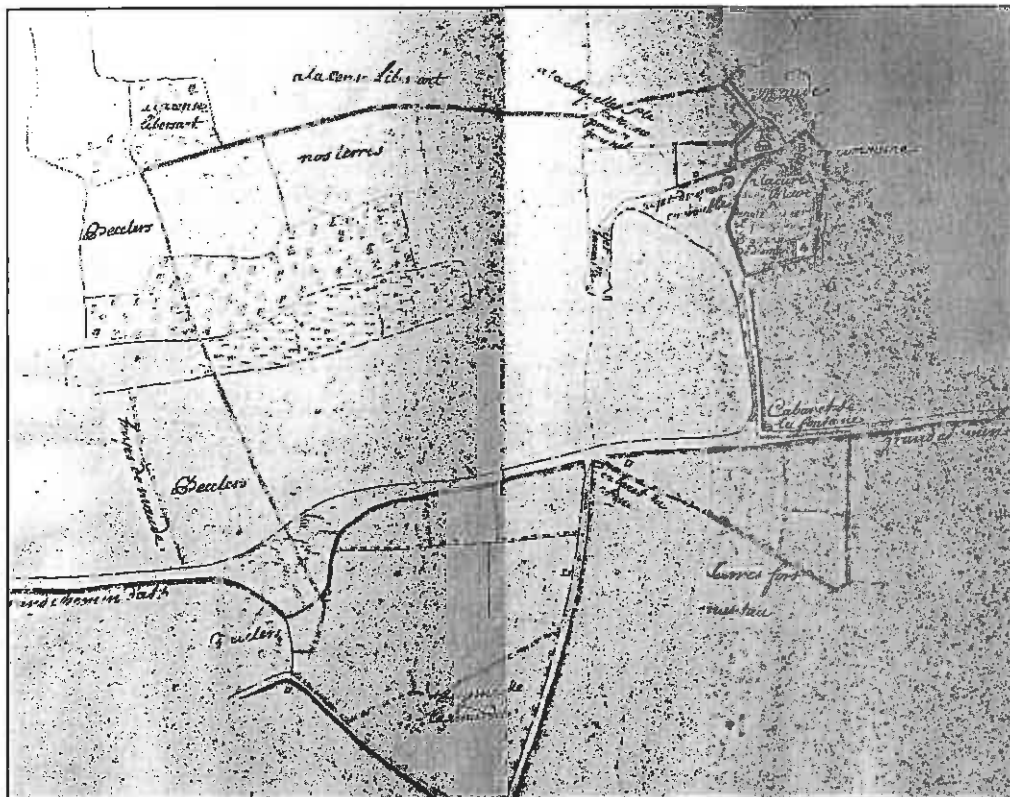


Figure 47 : Plan B : seigneurie du Royaume à Maulde (Archives de l'Etat à Tournai, *Famille Errembaut de Dudzeele*)

Tous les autres terrains indiqués étaient donc ceux dont les propriétaires étaient redevables d'une rente annuelle à l'égard de l'abbaye. On constatera, avec le plan B, que beaucoup de ces terrains se trouvaient sur le territoire de la seigneurie du Royaume; cela semble prouver que beaucoup de ces rentes étaient d'origine seigneuriale. Toutefois six d'entre elles se rapportaient à des terres qui ne s'y trouvaient pas, ce qui tendrait à prouver que ces rentes pouvaient aussi avoir d'autres origines, telles que des prêts consentis par l'abbaye à différents particuliers.

On a pu confronter le répertoire qui accompagne les plans ici publiés avec un cartulaire de ces mêmes rentes datant de 1707. Le contenu en est presque identique. Deux différences sont toutefois à observer. D'abord l'ordre de présentation des rentes est totalement différent, ce qui est indiqué que ces deux documents sont indépendants l'un de l'autre. D'autre part, assez curieusement, les données du terrier en ce qui concerne les différents propriétaires semblent antérieures à celles du cartulaire de 1707, alors que tout semblait indiquer que le terrier avait été réalisé dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. De quoi remettre en question cette datation communément admise, d'autant plus que sur le plan des localités de Gaurain et de Ramecroix, on ne voit apparaître aucune trace de la chaussée d'Ath à Tournai, dont la construction a pourtant été entamée en 1738... A moins que les données du terrier n'aient été

qu'une copie d'un cartulaire plus ancien, de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle apparemment, ce qui, néanmoins, serait étrange pour un document devant servir à la levée de revenus et de preuve en cas de litige !

Le plan B publié dans ces pages est précédé dans le terrier du titre "*Royaume à Maude*". Il présente l'intérêt de montrer avec précision l'étendue de l'une des seigneuries présentes sur le territoire de Maulde.

Ici aussi on renverra aux informations données par l'abbé Croquet, qui a bien expliqué les multiples juridictions sous lesquelles vivaient les Mauldois dans l'ancien régime : les seigneuries de Maulde, de Froidmanteau, de Mansart et de Fermont qui occupaient la majeure partie du village et qui relevaient de la cour féodale de Grandmetz, fief tenu de la baronnie de Pamele en Audenarde, laquelle relevait elle-même de la cour féodale du comté de Flandre. Pour sa plus grande partie donc, Maulde ressortissait du comté de Flandre et était ainsi une sorte d'enclave à l'intérieur du comté de Hainaut auquel appartenaient les villages voisins.

La seigneurie du Royaume, aux mains de l'abbaye de Saint-Martin, était, au contraire, une enclave de la principauté du Tournaisis à l'intérieur de ce même comté de Hainaut.

Grâce à ce plan, on peut suivre les limites de cette entité juridique comprenant un peu plus de 25 bonniers, soit 35 ha actuels. En partant à l'ouest des confins de *Becclers*, en descendant par *lespine de la renardier*, la ligne revient ensuite à la jonction entre le chemin de *Formanteau* et le *grand chemin d'Ath*, tout en excluant le *cabaret du chine*, englobe ensuite

quelques terres appartenant entre autres aux Jésuites. Après avoir retraversé le *grand chemin*, elle suit le chemin qui mène à l'église et à la place actuelle, délaissant d'abord le *cabaret de la fontaine*, puis englobant l'espace sur lequel se trouvaient à la fois la *cure*, la *grange de disme* ainsi que le vivier et la fontaine (qui appartenaient sans doute à l'abbaye elle-même). On peut constater que la limite de la seigneurie délaissait ensuite l'église et deux habitations en bordure du *rejet du grand courouble* (la place actuelle), qu'elle repartait vers le nord pour y intégrer des terres appartenant à *la chapelle Ste Catherine* et ensuite regagner la limite de *Béclers*, entre des terres dépendant de la *cense de Libersart* et *nos terres* (les cinq *jours* de bois appartenant à l'abbaye elle-même).

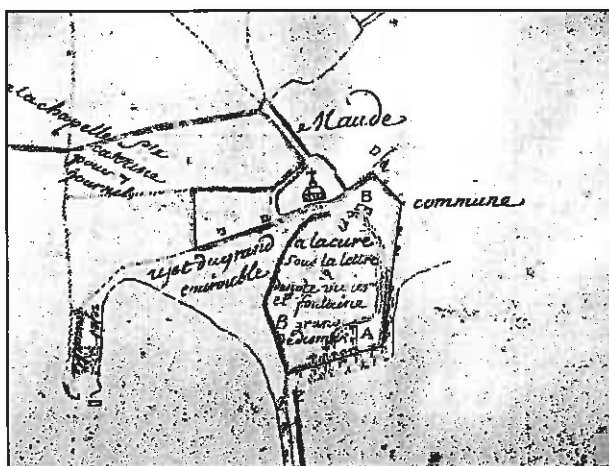


Figure 48 : détail du plan B. Le centre du village de Maulde (Archives de l'Etat à Tournai, Famille Errembaut de Dudzele)

Trois habitations seulement sont notées par le graphiste à l'intérieur de cette seigneurie. Approximation ou réalité? On penchera plutôt pour la seconde hypothèse puisque, dans un dénombrement de 1673, "*les gens de loy dudit Royaume enclavé audit Maulde*" signalaient aux Etats du Bailliage de Tournai et Tournais qu'il n'y avait là que quatre ménages, ajoutant : "*Il n'y at nulz cense sur ledit Royaume, ny chevaux, ce ne sont que quatre maisonnettes*". On fera toutefois remarquer que la croissance démographique du XVIII<sup>e</sup> siècle provoquera une augmentation assez sensible de la population et des habitations de la seigneurie. Pour preuve, un recensement officiel transmis en 1793 par le lieutenant bailli de la seigneurie du Royaume aux auto-

rités républicaines françaises, en vue de prochaines élections: on y dénombrait alors 9 "citoyens actifs" et donc peut-être un nombre identique d'habitations.

Le lecteur, qui connaît ces lieux et en apprécie la redécouverte sur ces anciens plans, pourra trouver un prolongement à la mise en appétit que constitue cet article dans une prochaine publication de notre société. Promesse lui en est faite et rendez-vous lui est d'ores et déjà donné.

Jean-Pierre COSSEMENT

Abbé J.-B. J. CROQUET, *Histoire de Maulde*, Lille, 1926.

Aux Archives de l'Etat à Tournai :

*Manuscrits*, MH 45.

*Archives locales*, 2593.

*Etats du Bailliage de Tournai et Tournaisis*.

*Registres paroissiaux de Maulde*.

*Archives paroissiales de Maulde*.

*Archives des familles d'Isembart et Dudzeele-Errembault*, non inventorié.

Aux Archives de l'Etat à Mons :

*Fonds Régime français*, affiches de vente des biens nationaux.